



ÉTERNEL RETOUR DE BROADWAY

Après plus d'un siècle dans le quartier des théâtres de New York, la comédie musicale triomphe dans le monde entier. L'art de faire du neuf avec du vieux.

RE
eaux
nger

ARAMCO

Le gendre idéal qui vaut 2 000 milliards

COÛT

La nouvelle vague des pâtisseries

DERNIÈRES IDÉES CADEAUX AVANT LES FÊTES

DÉLICES D'INITIÉS

Six idées pour rêver, faire fructifier son argent. Ou dépenser futa

Par Jean-Denis Errard

03

VINS DE GARDE RAISONNÉS

MISE DE DÉPART :



PROFIL DE RISQUE :



Si l'idée d'investir dans un Groupement foncier viticole (GVF) vous tente, voilà deux opportunités nouvelles lancées par les GVF Saint-Vincent, une équipe constituée d'experts passionnés (Sabine Eyquem, André Manière, Philippe Berger). Il s'agit de leurs 49^e et 50^e groupements. L'un concerne le vignoble Château Grand Bert, avec deux jeunes vigneron Thomas et Pierre Poitevin attachés, pour la septième génération, à magnifier les vignes familiales en culture raisonnée. Pour l'autre, on vous propose d'investir chez Humblot & Veuve Doussot, gérés par Stéphanie Humblot et Stéphane Joly, en Champagne de la Côte des Bar, deux maisons indépendantes voulant mettre en commun leur savoir-faire, également en culture raisonnée. Pour le premier, l'investissement est de 51 000 euros au moins, avec un dividende sur deux cuvées de saint-émilion grand cru (12 Château Grand Bert cuvée premier et 24 bouteilles Château Grand Bert). Pour le second, il est de 50 400 euros, avec 45 bouteilles par an de leur cuvée. Un vrai investissement plaisir, outre l'intérêt fiscal dans une succession.